

Il n'a jamais été aussi simple d'obtenir sa certification

Titre Maître Restaurateur

Créé par le Ministère des PME et de l'artisanat, le Titre de Maître Restaurateur est délivré pour 4 ans. Dans le but de mettre en avant les chefs d'établissements qui respectent les arts de la table à la française, le label impose à ses détenteurs une qualité irréprochable notamment des produits, puisque la cuisine doit être faite sur place avec des produits frais et par un personnel qualifié.

Grands axes de la norme :

- Origine et transformation des produits utilisés,
- Relation avec les clients,
- Aménagement intérieur,
- Équipement extérieur,
- Règles d'hygiène et de sécurité.

Offrir le meilleur de vous même, ça se valorise !

Bénéfices de la norme

- Une valorisation certaine de l'image pour votre clientèle.
- Un outil d'amélioration continue de l'hygiène et la sécurité.
- Mutualisation des coûts = profitabilité.
- Reconnaissance officielle de l'excellence de l'établissement face aux parties prenantes.
- Un crédit impôt recherche de 50%

Le service Valoricert

- Un accompagnement personnalisé et adapté.
- Des auditeurs experts choisis par nous, pour vous.
- Des auditeurs qui connaissent votre secteur d'activité.
- Une planification suivie et respectée.
- Un compte-rendu régulier de nos auditeurs.
- Une prestation délivrée clé en main.
- Nous prenons totalement en charge votre réussite

Satisfait ou remboursé*

Le Menu

1° L'apéritif : Diagnostic de votre entreprise

Nous comprenons ensemble où sont vos besoins, vos enjeux stratégiques et faisons un état des lieux de votre organisation.

2° L'entrée : Accompagnement

Nous définissons le plan d'action, nous vous mettons en conformité avec le label en nous adaptant à vos besoins. Nous réalisons les documents et mettons en œuvre le plan d'action.

3° Le Plat : Audit à blanc croisée.

4° Le Dessert : Audit de certification

Durée : 6 à 12 mois selon la taille de l'entreprise.



ValRiso® : Le supplément Valoricert

Sublimez votre certification fraîchement obtenue en optant pour la mise en avant de vos nouveaux atouts, auprès de vos parties prenantes.

*Echec à l'audit de certification = nous vous remboursons l'audit à blanc (Selon CGV).